



A - METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE QUALITE POUR LA GESTION DE L'EAU

1. Connaître et gérer les ressources en eau souterraine et assurer à tous une alimentation en eau potable de bonne qualité

- 1.1 - Géo-référencement des forages agricoles
- 1.2 - Réalisation d'un Atlas géologique et hydro-géologique du département
- 1.3 - Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable : réalisation des interconnexions
- 1.4 - Mise en place des périmètres de protection
- 1.5 - Mise en place des bassins d'alimentation des captages d'alimentation en eau potable
- 1.6 - Gestion des prélèvements agricoles en Beauce
- 1.7 - Application de la Directive Nitrates et des B.C.A.E. (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)
- 1.8 - Réduction de la pollution diffuse : Nitrates Moins, actions de bassin versant
- 1.9 - Tableau de Bord de l'Eau et de l'Assainissement
- 1.10 - Information - Sensibilisation

2. Assurer un traitement des eaux usées respectueux de l'environnement

- 2.1 - Mettre à niveau les systèmes d'assainissement collectifs (collecte et traitement)
- 2.2 - Boues de stations d'épuration : mise en œuvre du schéma départemental
- 2.3 - Mise en place des SPANC
- 2.4 - Elimination des matières de vidange
- 2.5 - Surveillance de la qualité des effluents de stations d'épuration

3. Développer une gestion intégrée des rivières et de leur bassin versant

- 3.1 - Améliorer la connaissance
- 3.2 - Promouvoir une gestion cohérente des rivières et zones humides annexes
- 3.3 - Améliorer la qualité de l'eau des rivières
- 3.4 - Réduire les impacts des inondations dommageables
- 3.5 - Maîtriser les ruissellements
- 3.6 - Sensibiliser, informer pour mieux vivre avec la rivière

B - METTRE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DES ACTIVITES HUMAINES

4. Inscrire le développement industriel et artisanal dans le respect de l'environnement

- 4.1 - Qualification de l'offre départementale en zones d'activités
- 4.2 - Intégrer l'environnement dans l'action économique du Conseil Général
- 4.3 - Poursuite de l'action de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat auprès des entreprises
- 4.4 - Poursuite de l'action de la Chambre de Commerce et d'Industrie auprès des entreprises

5. Intégrer l'environnement dans la gestion des modes et moyens de déplacement

- 5.1 - Schéma Directeur Départemental des Déplacements
- 5.2 - Elaboration et mise en œuvre du Plan Vert du Livre Blanc
- 5.3 - Optimisation des choix de matériaux dans les travaux routiers
- 5.4 - Gestion des abords de voies de communication
- 5.5 - Promotion des transports collectifs pour assurer une mobilité plus durable

6. Mieux gérer les ressources énergétiques

- 6.1 - Mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du département
- 6.2 - Schéma éolien départemental
- 6.3 - Valorisation du bois-énergie
- 6.4 - Promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables
- 6.5 - Développement des bio-carburants

7. Réduire les déchets et améliorer les filières de traitement

- 7.1 - Initier une politique de réduction des déchets à la source
- 7.2 - Mettre en place une gestion durable des déchets des services du Conseil Général et de l'Etat
- 7.3 - Animer le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et coordonner les actions
- 7.4 - Poursuivre la réhabilitation des décharges et la résorption des dépôts sauvages et sites pollués
- 7.5 - Mettre en œuvre le Plan Départemental et la Charte de gestion des déchets du BTP
- 7.6 - Mettre en place des filières de collecte et de traitement pour les déchets spécifiques
- 7.7 - Développer les actions de communication, d'information et de sensibilisation

C - AMELIORER LE CADRE DE VIE

8. Mieux faire connaître et gérer les espaces naturels

- 8.1 - Mettre en synergie les moyens pour la politique en faveur du patrimoine naturel
- 8.2 - Gestion du patrimoine naturel « diffus »
- 8.3 - Gestion des espaces naturels remarquables
- 8.4 - Gestion des sites reconnus d'importance communautaire au titre du patrimoine naturel (Natura 2000)
- 8.5 - Information et sensibilisation

9. Mettre en œuvre une politique pour la qualité des paysages

- 9.1 - Mise en place d'une stratégie pour une meilleure prise en compte des paysages
- 9.2 - Agir auprès des élus
- 9.3 - Agir auprès des aménageurs
- 9.4 - Agir auprès du grand public
- 9.5 - Suppression de points noirs paysagers

10. Favoriser découverte et tourisme par les loisirs-nature

- 10.1 - Optimiser le réseau de randonnée sur chemins
- 10.2 - Développer l'offre en cyclotourisme
- 10.3 - Développer la randonnée nautique
- 10.4 - Développer les sports de nature « diffus »
- 10.5 - Coordonner un développement des pratiques harmonieux et concerté
- 10.6 - Diffuser l'information sur les possibilités offertes en Eure et Loir

11. Connaître et mettre en valeur le patrimoine de pays

- 11.1 - Mieux connaître le patrimoine de pays d'Eure et Loir
- 11.2 - Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine de pays
- 11.3 - Faire connaître et apprécier notre patrimoine de pays départemental

12. Améliorer la qualité des espaces de vie

- 12.1 - Sensibilisation et information sur la qualité des espaces publics
- 12.2 - Amélioration de la qualité des lotissements
- 12.3 - Amélioration de la qualité des réalisations individuelles

D - SENSIBILISER ET MOBILISER LES PARTENARIATS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

13. Faire vivre la Charte et coordonner l'action

- 13.1 - Assurer l'animation, le suivi de la réalisation de la Charte et de la situation de l'environnement
- 13.2 - Animer le réseau de partenaires de la Charte
- 13.3 - Elargir et optimiser le réseau des correspondants-environnement
- 13.4 - Intégrer les préoccupations de la Charte dans la vie quotidienne et l'activité des services du Conseil Général
- 13.5 - Intégrer les préoccupations de la Charte dans la vie quotidienne et l'activité des services de l'Etat

14. Informer et communiquer sur des actions concrètes

- 14.1 - Répertorier et faire connaître les réalisations exemplaires et les actions possibles
- 14.2 - Coordonner et mettre en réseau les initiatives
- 14.3 - Poursuivre l'information des élus et des agents
- 14.4 - Poursuivre la sensibilisation du grand public
- 14.5 - Susciter des projets scolaires et extra-scolaires pour éduquer à l'environnement et à l'éco-citoyenneté

15. Mettre en place des projets territoriaux durables

- 15.1 - Faire progresser l'idée du développement durable
- 15.2 - Promouvoir une approche plus globale en matière d'urbanisme et de programmation
- 15.3 - Proposer une approche plus globale pour les aménagements ruraux, fonciers et agricoles
- 15.4 - Intégrer le concept du développement durable dans les politiques volontaristes menées
- 15.5 - Optimiser les interventions de l'Etat